

---

*CNESER : le SNPTES vote contre le projet d'ordonnance !*

---

Lors de l'examen du projet d'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le SNPTES a voté contre cette mise à bas de 50 ans de représentativité démocratique collégiale de l'ensemble des personnels et des usagers dans la gouvernance des établissements universitaires.

Pour le SNPTES, avoir moins de 50% d'élus des personnels et usagers dans le conseil d'administration d'établissements expérimentaux, c'est donner des supers pouvoirs à des présidents qui pourront être élus à vie, sans aucun contre-pouvoir en face d'eux.

Face à cette remise en cause permanente du modèle français d'enseignement supérieur, le SNPTES demande le retrait de ce projet d'ordonnance et qu'il soit fait un bilan exhaustif des lois mises en place depuis 2007 avant d'envisager de nouvelles formes d'organisation.

*Choisy-le-Roi, le 16 octobre 2018*